CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 SEPTEMBRE 2022

(Ordre du jour du 20 septembre 2022)

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2023

Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif, un rapport sur les orientations budgétaires 2023 est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S selon le décret du 24 juin 2016.

Le rapport présente successivement un certain nombre d'éléments utiles à ce débat à savoir la charge de la dette, les grandes lignes du budget 2023, les informations relatives au personnel et les investissements prévus.

•••••

1 – LA CHARGE DE LA DETTE

Le CCAS a contracté 2 emprunts en 2014 afin de financer la réhabilitation du bâtiment administratif, sis 88 rue de la Forêt à Fougères. Un emprunt a fait l'objet d'un remboursement anticipé le 29/12/2015 et le second est en cours de remboursement. Ce dernier a été contractualisé sur une durée de 180 mois, pour un montant de 90 000 € au taux fixe de 3.85 % (Délibération du 23 janvier 2014).

Selon la charte GISSLER, l'intégralité de la dette se situe en 1A. C'est-à-dire une dette sans risque sur l'indice et sans risque sur la structure de la formule de calcul.

La charge de la dette du CCAS est la suivante :

Année	Encours	Capital	Intérêts
2023	43 844.09	6 329.01	1 597.35
2024	37 515.08	6 576.21	1 350.15
2025	30 938.87	6 833.07	1 093.29
2026	24 105.80	7 099.97	826.39
2027	17 005.83	7 377.30	549.06
2028	9 628.53	7 665.45	260.91
2029	1 963.08	1 963.08	18.51

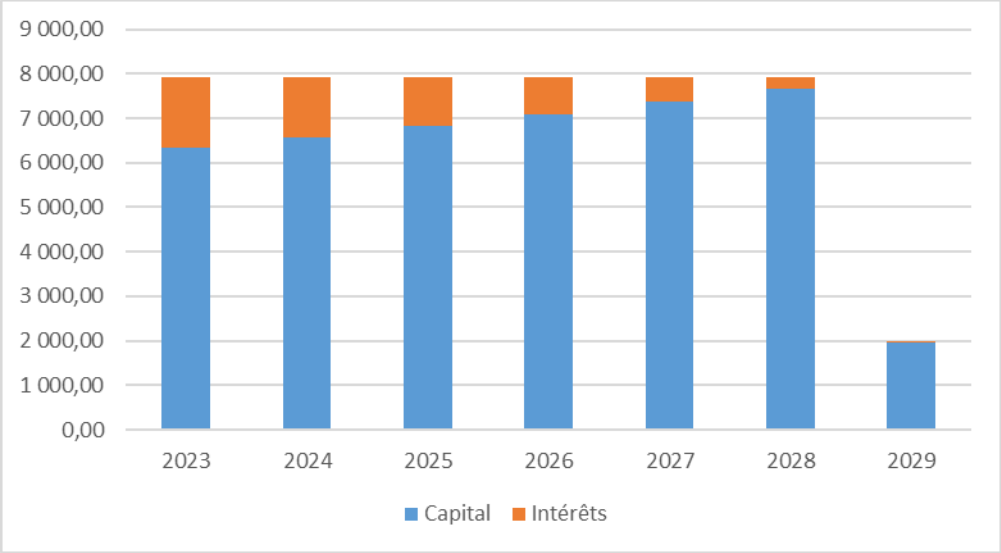

2 – LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2023

Les évolutions principales :

BUDGET PRINCIPAL

Ce budget regroupe les services d'administration générale et crédits non ventilés, l'action sociale (aides légales et aides facultatives dont restauration scolaire, secours divers..) et l'insertion (instruction et suivi des dossiers RSA).

Les principales dépenses du budget principal, en dehors des dépenses de personnel, concernent les charges de restauration scolaire (action sociale) :

586 familles ont bénéficié de tarifs dégressifs pour les restaurations scolaires sur l'année 2020/2021 (contre 588 en 2019/2020). Constat d'une baisse auprès des familles des établissements privés quand une hausse s'amorce auprès des familles d'établissements publics.

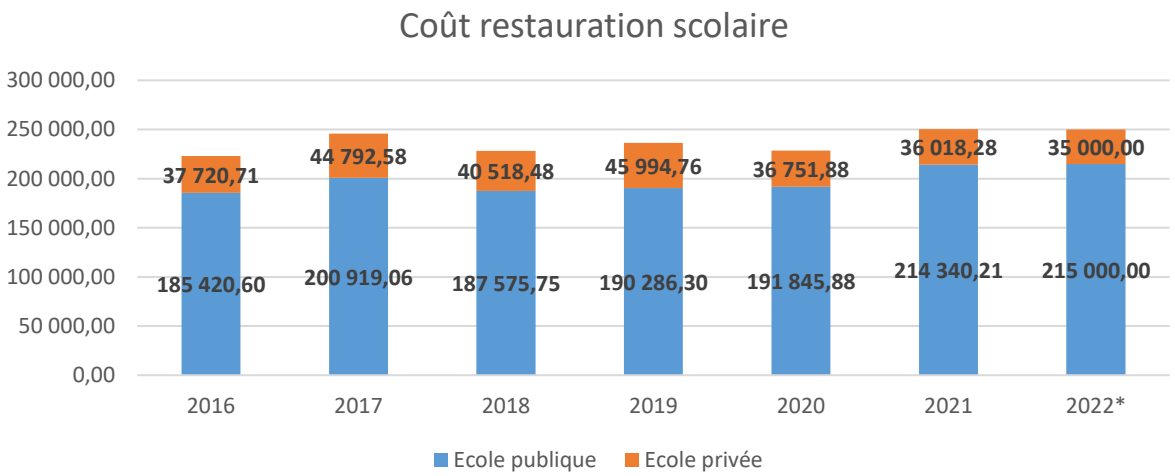

BUDGETS COTTERETS REBUFFE

La capacité d'accueil des Cotterets est de **54 logements** : 46 logements T1, 6 logements T1 bis et 2 hébergements temporaires.

La Résidence Rebuffé met à disposition **67 logements** dont 2 logements temporaires : 61 logements de 1 place et 6 logements de 2 places, répartis en appartements et en 22 pavillons.

En recettes, les loyers et les repas consommés par les résidents constituent l'une des principales ressources des budgets foyers CCAS

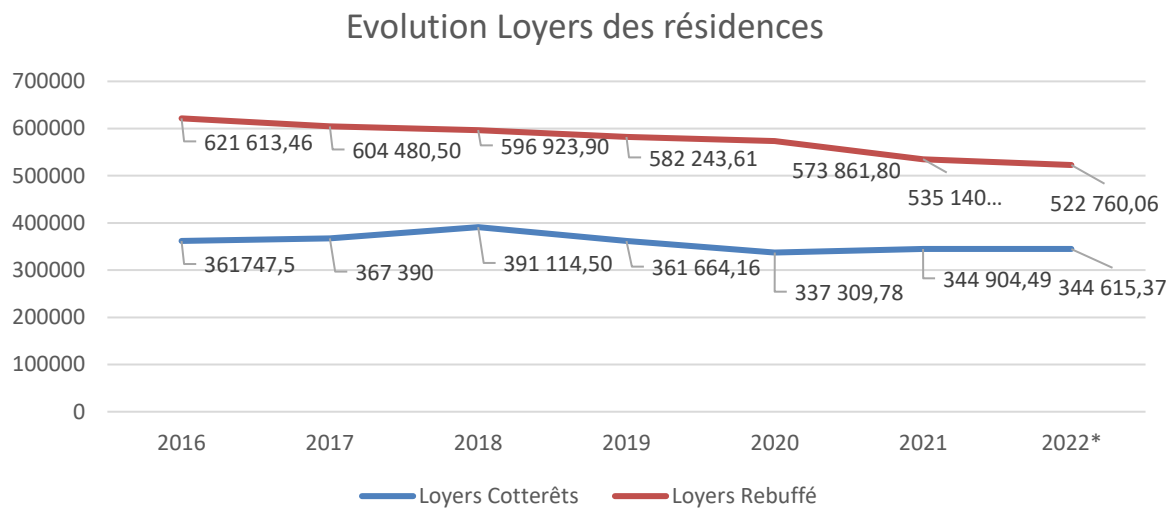

BUDGET SOINS A DOMICILE

Les missions essentielles du SSIAD (90 places) sont les soins d'hygiène et de nursing, l'accompagnement de la personne dans sa mobilité, l'écoute de la souffrance et la recherche de solutions pour soulager patients et aidants dans le respect des pratiques professionnelles. Depuis 2013 le service coordonne également l'ESAD spécialisée Alzheimer.

Entre le 1er juillet 2021 et le 30 juin 2022, le SSIAD compte 123 prises en charge pour un taux d'activité de 79%.
Le bilan de l'année précédente montrait une prise en charge de 130 patients pour un taux à 86%.

Les infirmières libérales ont effectué 22 983 actes médicaux (contre 29 397 l'année précédente) (données dernier rapport d'activités du CCAS).

Le versement de CNR 2021 n'a pas permis de couvrir la totalité de l'augmentation des soins infirmiers (car le budget SSIAD est global).
Bien que le nombre d'actes infirmiers diminue, la réévaluation de la cotation des actes par la loi santé entraîne l'augmentation des coûts (ces réévaluations à la hausse se poursuivent jusqu'en 2023).

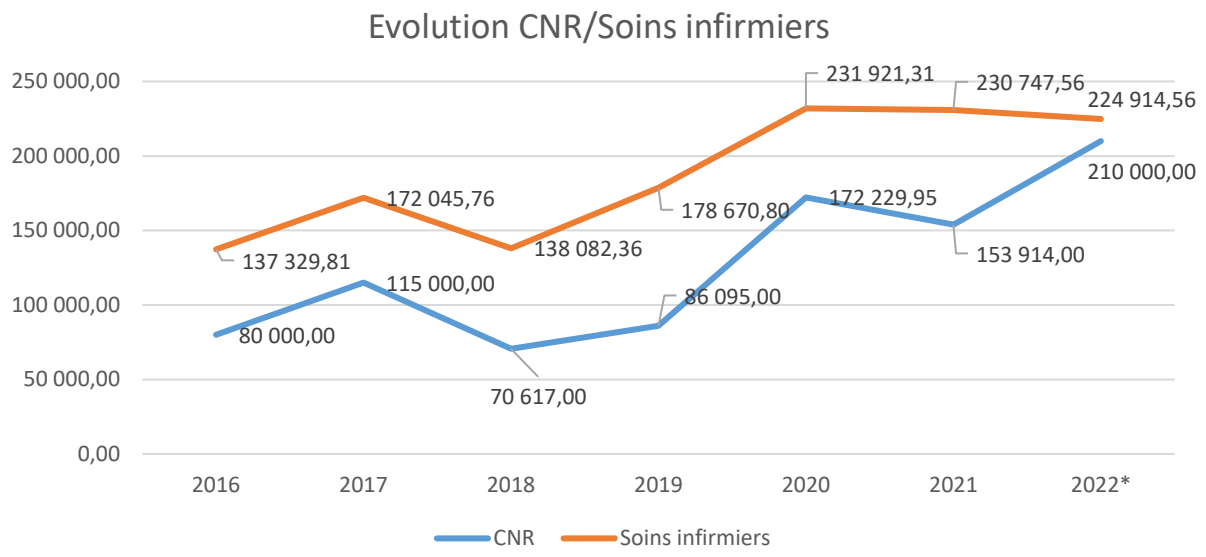

La prise en charge de 12 pathologies lourdes dont le coût est supérieur à la dotation de l'ARS représente un coût infirmier dédié de 92 580 € entre juillet 2021 et juin 2022 (contre 10 patients pour un coût infirmier de 99 940 € l'année précédente).

BUDGET MAINTIEN A DOMICILE

L'activité globale du service sur l'année 2021 représente 34 449 heures, soit une baisse de 22% (9 884 heures) par rapport à 2020 liée à l'incapacité du service à prendre en compte de nouvelles demandes faute de personnel.

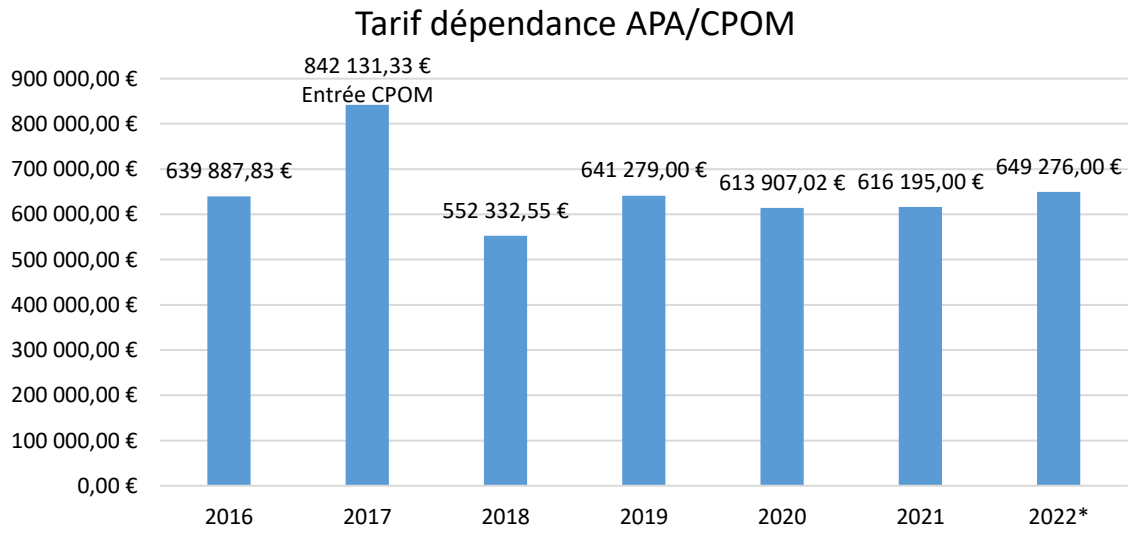

Malgré la baisse des heures, la recette reste stable, confortée par le CPOM en cours qui sera renégocié en octobre 2022 pour 2023.

3 – INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL

Structure des effectifs

Le tableau des effectifs permanents (hors remplacements et renforts) du CCAS de Fougères arrêté au 1er janvier 2022 présente :

- 41 Temps complet
- 60 Temps non complet

La moyenne d'âge des agents (source bilan social au 31.12.2021) est de 47.11 ans dont :

- 95 femmes (94%)
- 6 hommes (6%)

Les agents se répartissent de la façon suivante dans les différentes filières : 80 occupent un emploi de la filière médico-sociale, 16 de la filière administrative, 3 de la filière technique et 2 de la filière animation.
Ils sont représentés à hauteur de 85% dans la catégorie C, 2% dans la catégorie B et 13% dans la catégorie A.

Depuis le 1er janvier 2022, la durée légale de travail est de 1 607 h.

Evolution des effectifs permanents et des dépenses (source bilan social):

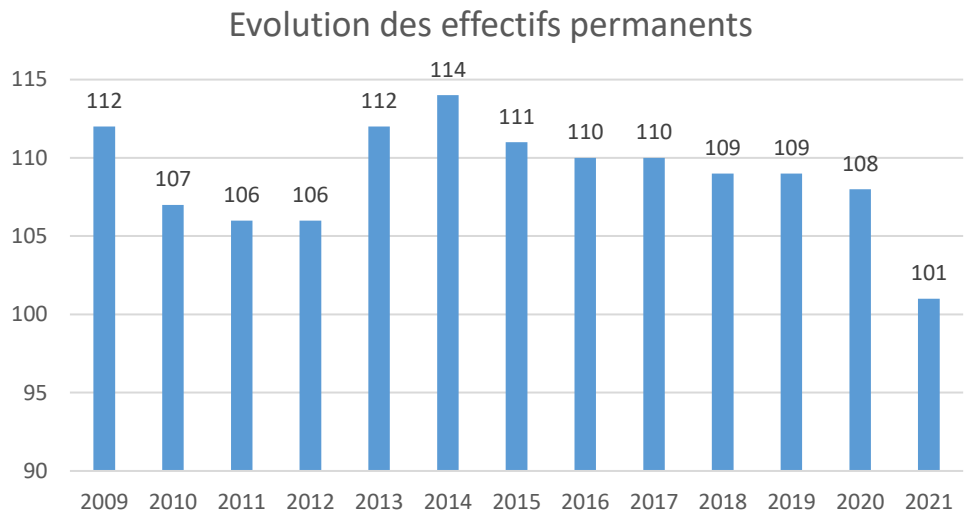

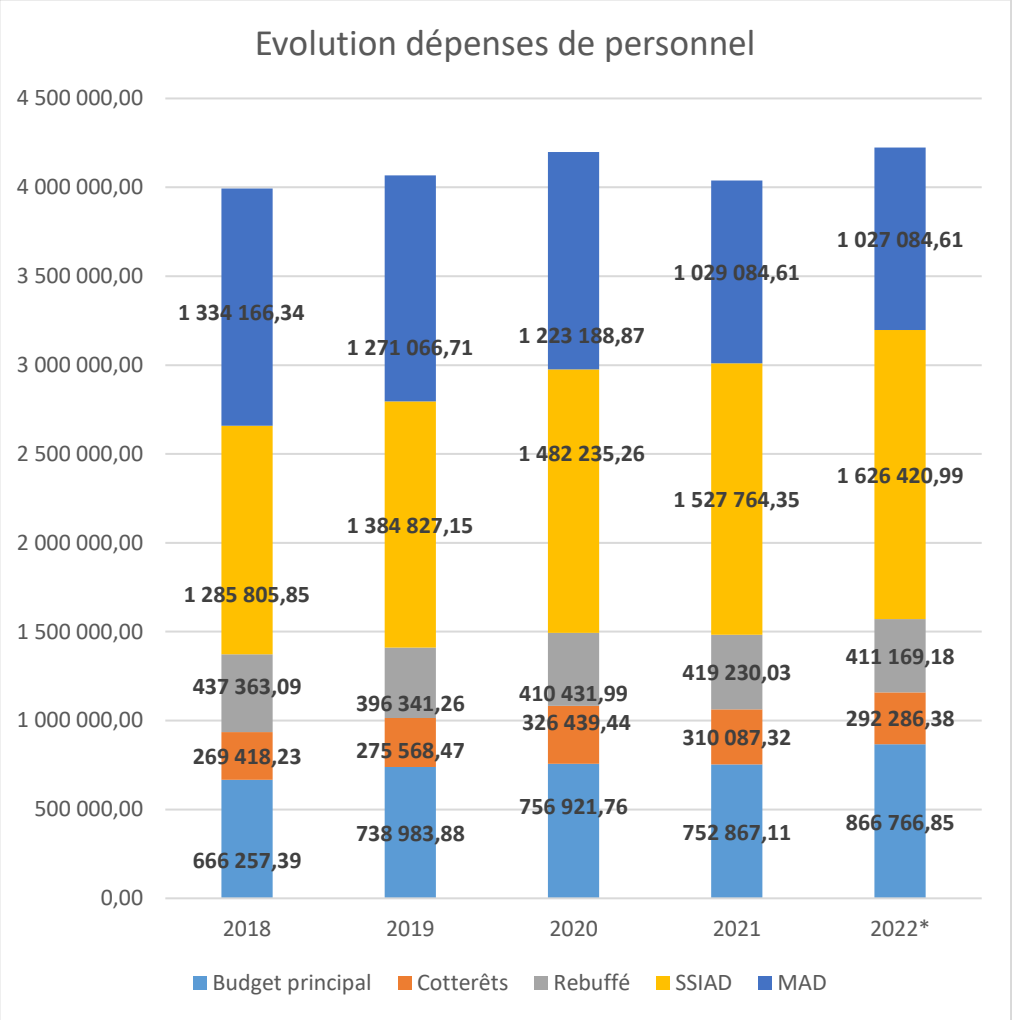

La crise sanitaire liée à la COVID 2019 a impacté les dépenses de personnel sur 2020 (recrutement de personnels aux entrées des foyers notamment).
La réévaluation de l'indice de rémunération des agents de la fonction publique de + 3.5% au 1ER juillet 2022 ajoutée à la revalorisation indiciaire d'une partie des agents de catégorie C, au versement de la prime grand âge sur le SSIAD (rappel au 1er mai 2020) et le CTI (Complément de traitement indiciaire) prime Ségur sur les budgets SSIAD (rappel au 1er oct 2021) et MAD (sans rappel) au 1er avril 2022 rehaussent à nouveau les dépenses.

Sur le budget principal, l'augmentation sur les 4 dernières années est principalement due au coût des reclassements.

Les charges de personnel du chapitre 012 comprennent les traitements et charges des agents, l'assurance du personnel, la médecine du travail, les rémunérations diverses (audit, évaluateur externe) et les soins infirmiers (uniquement pour le service de soins à domicile).

L'évolution attendue des dépenses de personnel est la suivante :

	BP 2022	DOB 2023
Budget principal	687 865.00	791 315.00
Administration générale	*386 215.00*	*465 965.00*
Action Sociale	*210 650.00*	*212 900.00*
Insertion	*91 000.00*	*112 450.00*
Maintien Domicile	1 068 800.00	1 053 100.00
Cotterets	257 650.00	301 300.00
Rebuffé	349 538.00	419 950.00
Soins à Domicile	1 464 182.00	1 648 100.00

Ces estimations tiennent compte notamment des avancements statutaires (grades et échelons, des départs en retraite, des exonérations de charges et des remplacements divers (maladie, maternité…) et de l'affectation au budget de l'administration générale de personnels en reclassement.

3 – HYPOTHESES BUDGETAIRES :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	**BP 2022** (hors subvention et report à nouveau)	**DOB 2023** (hors subvention et report à nouveau)
Budget principal	1 098 655.00	1 214 775.00
Administration Générale	*475 435.00*	*577 565.00*
Action Sociale	*524 470.00*	*517 160.00*
Insertion	*98 750.00*	*120 50.00*
Maintien Domicile	1 178 550.00	1 161 550.00
Cotterets	543 130.00	633 050.00
Rebuffe	884 043.00	953 685.00
Soins à Domicile	1 611 732.00	1 816 200.00
TOTAL	**5 316 110.00**	**5 779 260.00**

RECETTES	**BP 2022** (hors subvention et report à nouveau)	**DOB 2023** (hors subvention et report à nouveau)
Budget principal	291 350.00	238 298.00
Administration générale	*137 000.00*	*142 898.00*
Action Sociale	*69 350.00*	*1 900.00*
Insertion	*85 000.00*	*93 500.00*
Maintien Domicile	1 177 793.52	1 158 108.30
Cotterets	543 130.00	553 050.00
Rebuffé	884 043.00	818 685.00
Soins à Domicile	1 611 732.00	1 816 200.00
TOTAL	**4 508 048.52**	**4 584 341.30**

SOLDE	**- 808 061.48**	**- 1 194 918.70**
EXCEDENTS	**756.48**	**3 441.70**
SUBVENTION NECESSAIRE	**807 305.00**	**1 191 477.00**

La subvention attendue de la Ville couvre pour un montant total estimé à 1 199 615 € :

Politique sociale (AS) charges et aides diverses	**492 100.00**
Coût insertion après aide départementale	**26 550.00**
Charges AG dont reclassements	**465 965.00**
Soutien aux résidences	**215 000.00**

Pour l'ensemble des budgets du CCAS, les dépenses de fonctionnement de l'année 2022 devraient s'élever à 5 779 260.00 € et les recettes attendues à 4 584 341.30 €.

Les nouveaux éléments pris en compte dans ces estimations sont les suivants :

- La prise en compte du personnel en reclassement dans les différents services,

- Les évolutions de carrière des agents, la revalorisation indiciaire, les primes afférentes à certaines catégories de personnel.
- Les augmentations sur le prix de l'énergie,
- La récurrence de la baisse des recettes dans les résidences,
- Compte tenu des prévisions ci-dessus, l'équilibre nécessite une subvention provenant du budget ville de 1 191 477 € et une reprise de l'excédent antérieur de 3 441.70 €.

Ce montant pourra être ajusté après reprise du report à nouveau du résultat de l'exercice 2022.

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement du CCAS s'équilibre à hauteur de 89 300 €, réparti de la manière suivante :

- 18 400 € pour le budget principal
- 26 000 € pour la résidence des Cotterêts
- 27 300 € pour la résidence Rebuffé
- 11 000 € pour le Soins à domicile
- 6 600 € pour le Maintien à domicile

Les dépenses d'investissement sont notamment constituées d'achats de matériels et de mobiliers pour les services, les travaux dans les foyers logements et le remboursement de l'emprunt.

Concernant le renouvellement de l'équipement informatique, il est prévu principalement un achat de 5 PC portables et stations d'accueil sur le CCAS en 2023.

Les recettes d'investissement correspondent aux dotations aux amortissements et au FCTVA.

Adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration.

Le Vice-Président du C.C.A.S.

Serge BOUDET